

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

ARRETE DE CIRCULATION

Rue du Mesnil-Amey – Marigny

N°2022-90/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L; 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5;

Vu la demande d'autorisation de l'entreprise SORAPEL de Cerisy-la-Fôret pour réaliser des travaux d'extension des réseaux BT pour l'alimentation de 17 lots d'un lotissement rue du Mesnil-Amey-Marigny du lundi 26 septembre 2022 8h au vendredi 30 septembre 2022 18h.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pendant les travaux.

**Arrête**

**Du lundi 26 septembre 2022 8h au vendredi 30 septembre 2022 18h**

Article 1<sup>er</sup> : La circulation sera alternée par des feux tricolores rue du Mesnil-Amey du n° 45 rue du Mesnil-Amey jusqu'à la fin de l'agglomération.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser cette réglementation.

Article 3 : Le Maire de Marigny-le-Lozon, le commandant de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 22 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation,  
Noel MONTAGNE,  
Conseiller municipal.

